

BARÈME OFFICIEL DES HONORAIRES DE NÉGOCIATION DE L'AGENCE ENTRE PROS IMMO

Nos honoraires de négociation et de conseils sont calculés sur un pourcentage du prix de vente indiqué sur chaque type de mandat de vente ou de recherche, conformément aux usages locaux.

Leur facturation est à la charge de l'acquéreur, sauf convention expresse différente entre les parties.

Cessions d'Entreprises, Commerces et Habitations

(Murs commerciaux et immeubles – Droit au Bail – Fonds de Commerce – Droit d'entrée – Cessions de Parts sociales – Appartements – Maisons - Terrains...) :

Jusqu'à 100 000 €	9 % TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8 % TTC
De 200 001 € à 500 000 €	7 % TTC
De 500 001 € à 1 000 000 €	6 % TTC
Au-delà de 1 000 001 €	5 % TTC

Pour les Fonds de commerce, droit au bail, droit d'entrée
+ 18% TTC (15% HT) du montant du loyer Annuel

Forfait minimum de 5 400 € TTC (4 500 € HT)

Locations (commercial ou professionnel)

18% TTC (15% HT) sur le montant du loyer Annuel

Forfait minimum de 3 000 € TTC (2 500 € HT)

Mis à jour le 2/01/2023.

ENTRE PROS IMMO

06 12 62 73 52 / 40@reseau3c.com / www.reseau3c.com/entre_pros_immo.htm

S.A.S. Au Soum Conseil au capital de 1 500 € – 4 bd Jacques Duclos 40 220 TARNOS – SIRET 833 760 127 00039 –
APE 6831 Z - TVA FR78833760127 -GAN ASSURANCES N°191243693 - Carte Professionnelle N° CPI 6402 2019 000 042 864

Non détention de fonds – Absence de garantie financière.